

# Réunion d'information CAQES Outil web Actualités

06 et 12 décembre 2017

# 1. CAQES : contexte réglementaire et actualités

- 2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU
- 3. Documents & outils disponibles
- 4. Outilweb
- 5. Autres actualités

# **1. CAQES : contexte réglementaire et actualités**

2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU

3. Documents & outils disponibles

4. Outilweb

5. Autres actualités

#### Nature du contrat :

#### 1 volet obligatoire Produits de santé Contrat à durée indéterminée

Tous les ES : MCO, HAD, dialyse, USLD, SSR, santé mentale

#### Tout type de prise en charge :

Séances, hospitalisation complète, HDJ

#### **Remplace les actuels :**

- CBU
- Régulation liste en sus
- CAQOS (contrat d'amélioration de la qualité et de l'organisation des soins) PHEV

#### **3 volets optionnels**

Durée maximale de 5 ans

# Ciblage des établissements par l'ARS et l'assurance maladie

#### **Remplace les actuels :**

- CAQOS transport
- Contrat Pertinence
- CAPES (contrat d'amélioration des pratiques en établissements de santé)

#### Cadre juridique du contrat

- Article 81 de la LFSS 2016 : simplification et fusion des divers contrats tripartites conclus entre les établissements, l'ARS et l'assurance maladie
- Décret n°2017-584 du 20 avril 2017 fixant les modalités d'application du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins
- Arrêté du 27 avril 2017 relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins mentionné à l'article L.162-30-2 du code de la sécurité sociale
- Arrêté du 27 avril 2017 fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie mentionnés à l'article L.162-30-3 du code de la sécurité sociale
- Instruction interministérielle N°DSS/A1/CNAMTS/2017/234 du 26 juillet 2017
   relative à la mise en œuvre du contrat d'amélioration de la qualité et de
   l'efficience des soins

#### **CAQES : calendrier de contractualisation**



# Le CAQES en pratique (1)

- Abrogation des CBU au 31 décembre 2017
- Entrée en vigueur des CAQES le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Restitution d'un rapport annuel d'auto-évaluation (RAA) (équivalent du REA) pour un contrat signé dès 2018 (sur 1 ou + FINESS)
- Continuité entre le CBU et le CAQES volet obligatoire
- Outils informatiques en 2018
  - ARS : pour la contractualisation : e-cars
  - ES : pour la restitution du RAA, outil web pour les données 2017

## **CAQES : calendrier d'évaluation**



# Le CAQES en pratique (2)

#### Un contrat « simplifié »

- volet national (indicateurs nationaux)
- volet régional (indicateurs régionaux)

#### Un périmètre d'établissements modifié et élargi/CBU

- SSR, ESM, USLD
- dans la continuité du CBU pour les établissements MCO, HAD et dialyse

#### Un RAA état des lieux visant à définir les cibles à atteindre

- Année 2018 (données 2017) « année blanche », pas de sanction, ni de période contradictoire
- Année 2019 (données 2018), pas de sanction

#### A terme, un dispositif de sanction

(en IDF max 1% des produits assurance maladie)

Dès 2018, un dispositif d'intéressement prévu (si économies)

#### Accompagnement des établissements

# **1. CAQES : contexte réglementaire et actualités**

# 2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU

**3. Documents & outils disponibles** 

4. Outil web

5. Autres actualités

# CAQES → CBU : les évolutions

Architecture : 5 parties (avec indicateurs nationaux et régionaux)

I - Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations

- Aspects généraux
- PECM : Prescription Dispensation des médicaments Administration
  - Traçabilité des DMI

II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau

III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le **répertoire des génériques et biosimilaires** 

IV. Engagements relatifs aux PHEV

V. Engagements relatifs aux dépenses et au respect des référentiels pour les médicaments et dispositifs médicaux de la **liste en sus des GHS** 



Art. 10: Obliga	tions générales de l'établissement	
Art. 10-1 : amélioration et sécurisation de la prise en	charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations	
Obligations	1	
Utilisation des logiciels d'aide à la prescription pour toutes les prescriptions de médicaments y compris pour	Taux de prescriptions de sortie informatisées y compris consultations externes : nombre de lignes de prescriptions de sortie informatisées / nombre total de prescriptions de sortie	R
celles effectuées dans le cadre des consultations mentionnées à l'article L. 162-26 ou lors de la sortie de l'établissement de santé	- Taux d'équipement en logiciels d'aide à la prescription dont la version opérationnelle dans le service est certifiée (en nombre de services équipés) : nombre de lits utilisant un LAP certifié/ nombre total de lits de l'établissement.	Item I.2.1.1
	- Nombre d'unités de soins utilisant un LAP certifié / nombre total d'unités de soins de l'établissement	
Identification obligatoire des prescriptions réalisées par ses professionnels par l'identifiant personnel du prescripteur autorisé à exercer (numéro du répertoire partagé des professionnels de santé -RPPS) auquel est joint l'identifiant FINESS de l'établissement en application de l'article R. 161-45 du CSS	Taux de prescriptions incluant le numéro RPPS du prescripteur et le numéro FINESS de l'établissement : - nombre d'ordonnances de sortie délivrées précisant le numéro FINESS et RPPS / nombre total d'ordonnances de sortie -nombred'ordonnances intra-hospitalières précisant le numéro RPPS / nombre total d'ordonnances intra-hospitalières	< Item I.2.1.4
Informatisation et traçabilité de la prise en charge thérapeutique du patient jusqu'à l'administration du médicament, et pour le circuit des produits et prestations mentionnés à l'article D. 165-1 du CSS, de la prescription jusqu'à la pose du dispositif médical	Traçabilité des médicaments : -Nombre de lits informatisés de la prescription jusqu'à la traçabilité de l'administration/nombre de lits total Traçabilité des DMI : - nombre d'unités de DMI dont l'implantation est informatiquement tracée/ nombre total d'unités de DMI implantées - Déploiement de la classification CLADIMED ® : nbre d'unités de DMI stockées enregistrées selon la classification CLADIMED dans l'établissement / nombre d'unités de DMI stockées dans l'établissement	← Item I.2.1.2

Art. 10-2: développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau		
Obligations	Indicateurs	
Mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de la pharmacie clinique intégrée à la politique de management de la PECM et de la conciliation médicamenteuse	Déploiement de la conciliation médicamenteuse chez les patients priorisés sur la base d'une analyse des risques : Nombre de patients priorisés et bénéficiant d'une conciliation médicamenteuse d'entrée et/ou de sortie / Nombre de patients priorisés hospitalisés	← Item II.3
Vigilance et bon usage des antibiotiques (ATB)	Taux de traitements de plus de 7 jours non justifiée : Nombre de traitements par ATB prescrits pour une durée de plus de 7 jours non justifiés / nombre total de traitements par ATB prescrits pour une durée de plus de 7 jours.	← Item II.5



Art. 10-3: Engagements relatifs aux prescript	tions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires		
Obligations Indicateurs			
Promouvoir la prescription de médicaments dans le répertoire générique	Taux de prescription dans le répertoire des génériques pour les PHEV : nombre de boites-(en excluant le paracétamol du calcul) dans le répertoire des génériques en PHEV / nombre total de boites prescrites en PHEV	← Item IV.1	
	<ul> <li>Taux de prescription des biosimilaires : Nombre d'UCD de médicaments biosimilaires prescrites par les praticiens de l'établissement / Nombre d'UCD prescrites de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires, pour les prescriptions intra hospitalières</li> </ul>	← Item III.1	
Promouvoir la prescription de médicaments biosimilaires dans les classes autant que possible	Ce taux est calculé séparément pour les médicaments des classes suivantes : EPO, anti TNF, insuline glargine, G-CSF		
	<ul> <li>Taux de prescription des biosimilaires : Nombre de boites de médicaments biosimilaires prescrites par les praticiens de l'établissement / Nombre de boites prescrites de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires, pour les PHEV</li> <li>Ce taux est calculé séparément pour les médicaments des classes suivantes : EPO, anti TNF, insuline glargine, G-CSF</li> </ul>	← Item IV.2	
Part d'achat de génériques et bio similaires	Part d'achat de génériques et biosimilaires : - Nombre d'UCD délivrées appartenant au répertoire des génériques / nombre d'UCD totales délivrées aux services de l'établissement de santé - Nombre d'UCD délivrées de médicaments biosimilaires / nombre d'UCD de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires délivrées aux services de l'établissement de santé	< Item III.2	



And 40 4. Engineering and a static and a filling ments of any	underite at a unatetic un a una suite au établissame sute de souté at usuels surels aus	
Art. 10-4: Engagements relatits aux medicaments et aux p l'env	roduits et prestations prescrits en etablissements de sante et rembourses sur reloppe de soin de ville	
Obligations	Indicateurs	
Mettre en œuvre l'ensemble des actions d'amélioration de la qualité des pratiques hospitalières en termes de prescription et d'organisation de ces prescriptions nécessaires pour assurer le respect du taux d'évolution des dépenses des PHEV de produits de santé	Taux d'évolution des dépenses de médicaments et produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soin de ville : montant des dépenses remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses remboursées de l'année précédant celle de l'évaluation - 1	< Iten
	hors rétrocession et hépatite C	
prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentio référentiels nationaux de bon us	es pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des onnées aux articles L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et respect des age des médicaments et des produits et prestations	
Art. 10.5 : engagements specifiques relatifs aux specialits prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentio référentiels nationaux de bon us	es pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des onnées aux articles L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et respect des age des médicaments et des produits et prestations	
Art. 10.5 : engagements specifiques relatifs aux specialits prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentio référentiels nationaux de bon us Obligations	es pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des connées aux articles L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et respect des sage des médicaments et des produits et prestations Indicateurs Taux d'évolution des dépenses de médicaments inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de médicaments de la liste en sus remboursées l'année évaluée / montant des dépenses de médicaments liste en sus remboursées l'année précédent celle de l'évaluation - 1	6
Art. 10.5 : engagements specifiques relatis aux specialité prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentio référentiels nationaux de bon us Obligations Suivi des dépenses des médicaments et DMI de la liste	es pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des connées aux articles L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et respect des sage des médicaments et des produits et prestations Indicateurs Taux d'évolution des dépenses de médicaments inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de médicaments de la liste en sus remboursées l'année évaluée / montant des dépenses de médicaments liste en sus remboursées l'année précédent celle de l'évaluation - 1 Taux d'évolution des dépenses de produits et prestations inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de produits et prestations inscrits sur la liste en	<
Art. 10.5 : engagements specifiques relatifs aux specifilité prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentio référentiels nationaux de bon us Obligations	es pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des connées aux articles L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et respect des rage des médicaments et des produits et prestations Indicateurs Taux d'évolution des dépenses de médicaments inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de médicaments de la liste en sus remboursées l'année évaluée / montant des dépenses de médicaments liste en sus remboursées l'année précédent celle de l'évaluation - 1 Taux d'évolution des dépenses de produits et prestations inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de produits et prestations inscrits sur la liste en sus : montant des dépenses de produits et prestations liste en sus remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses de produits et prestations liste en sus remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses de produits et prestations liste en sus remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses de produits et prestations liste en sus remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses de produits et prestations de la liste en sus remboursées l'année précédent celle de l'évaluation - 1	< Iten

- Partie I Amélioration de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations
  - Politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'efficience de la PECM
  - Politique en lien avec les prescriptions hors AMM/RTU
  - Etudes des risques :
    - *a priori* sur la PECM
- Nouveau ->• a priori associés à l'utilisation des DMS
  - a posteriori : déclaration des EI, CREX
  - Plan d'actions en matière de qualité, de sécurité et d'efficience de la PECM et des DMS
  - Bilan du plan d'actions
  - Plan de formation à la qualité & la sécurité d'utilisation des produits de santé
  - Participation aux enquêtes régionales et nationales en lien avec les produits de santé
- Nouveau > Alimentation du dossier patient informatisé / interfaçage des différents logiciels > ensemble des informations permettant la prescription, la dispensation et l'administration
  - Analyse pharmaceutique :
    - montée en charge en fonction du profil d'activité
    - choix du niveau d'analyse pharmaceutique adapté au niveau de risque défini par la CME

- Partie I Amélioration de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations
  - Délivrance nominative du traitement médicamenteux complet :
    - montée en charge en fonction du profil d'activité
- Nouveau ->• automatisation de la délivrance nominative (analyse d'opportunité)
  - Préparation centralisée des médicaments injectables
    - chimiothérapies anticancéreuses
- Nouveau → autres injectables (nutrition parentérale, biothérapies hors cancérologie, anti-infectieux, radiopharmaceutiques, autres)
  - organisation en dehors des heures ouvrables de l'unité de préparation centralisée de la PUI

#### Nouveau -> Sécurisation de l'administration des médicaments

- Identification des médicaments administrés par voie orale jusqu'à leur administration
- Identification des médicaments administrés par voie injectable jusqu'à leur administration
- Traçabilité des DMI
- Informatisation du circuit des DMI



- Partie II Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
  - Continuité de la PECM durant le parcours de soins :
    - procédure relative à la gestion du traitement personnel du patient
    - document de traçabilité de l'implantation des DMI à destination du patient
- Nouveau → mise en œuvre : IPAQSS « Document de sortie » ; Tableau médicament parcours (3 colonnes)
  - Conciliation des traitements médicamenteux
  - Consommations d'antibiotiques et des résistances bactériennes
    - mise en œuvre du suivi

Nouveau > réévaluation de la prescription à 48-72h et traçabilité/alerte dans le système informatique

Nouveau → dispensation des antibiotiques critiques

- Partie V Engagements relatifs aux médicaments et DMI inscrits sur les listes en sus des GHS
  - Argumentation dans le dossier-patient en cas d'utilisation hors AMM/hors RTU des médicaments
  - Bilan annuel du suivi des utilisations hors AMM/hors RTU des médicaments
  - Bilan annuel du suivi des implantations hors LPP des DMI
  - Présentation CME/COMEDIMS d'une analyse critique des utilisations hors AMM/hors PTT
  - Présentation CME/COMEDIMS d'une analyse critique des implantations hors LPP

# **Partie IV PHEV**

# **Assurance Maladie**

# CAQES

# chapitre IV du volet socle



CAQES - PHEV - 21

#### PHEV – données de contexte



Résultat lle-de-France 2016 = +4,81%

3,17 milliards d'euros

Maladie ILE-DE-FRANCE

CAQES – PHEV - 22

#### CAQES

L'intégration des PHEV (prescriptions hospitalières exécutées en ville) dans le volet socle constitue l'un des changements majeurs du CAQES.

Auparavant centrée sur les établissements publics MCO ayant les plus fortes croissances du poste, la question devient maintenant un élément socle pour l'ensemble des établissements.

Le volet socle permet ainsi de donner une unité à l'ensemble des actions touchant les produits de santé.

Le dispositif régional des « contrats d'engagement » disparaît avec cette réforme.

Substitution Statements Sector Statements Statements Statements Statements Statements Statements Statement State

Les indicateurs quantitatifs ne s'appliquent pas aux entités privées (périmètre ex-OQN) car les données exhaustives ne sont pas disponibles (liste en ligne sur le site de l'ARS et de l'OMEDIT)



#### CAQES

# **Textes publiés :**

- Arrêté du 27 avril 2017 fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale
  - PHMEV : 4% (idem 2016)
  - Liste en sus : médicaments : 4,1% / DM : 5,8%
  - Taux de prescription dans le répertoire : 45,5%



Indicateur regional/national	Indicateur national
N° item	IV.1
Objectifs	Promouvoir la prescription de médicaments dans le répertoire générique
	(Art 10.3)
	Taux de prescription dans le répertoire des génériques pour les PHEV :
action/mesure	<ul> <li>Nombre de boites (en excluant le paracétamol du calcul) dans le répertoire des génériques en PHEV / nombre total de boites prescrites en PHEV</li> </ul>
	Taux national = taux visé à l'article L.162-30-3 du code de la sécurité sociale
Source des données	AM
	si N-1 > taux national, N ≥ taux national
Scoring fin	si N-1 < taux national, N = taux national calcul du taux d'atteinte = (Résultat N - Résultat N-1) / (Cible N - Résultat N - 1)
AQES – PHEV - 26	L'Assurance Maladie

CAQES – PHEV - 26

Indicateur	Indicateur national				
regional/national					
N° item	IV.2				
Objectifs	Promouvoir la prescription de médicaments biosimilaires dans les classes autant que possible				
	(Art 10.3)				
	Taux de prescription des biosimilaires :				
action/mesure	Nombre de boites de médicaments biosimilaires prescrites par les praticiens de l'établissement / Nombre de boites prescrites de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires, pour les PHEV				
	Ce taux est calculé séparément pour les médicaments des classes suivantes : EPO, anti TNF, insuline glargine, G-CSF				
Source des données	AM				
Scoring fin	N > N-1				



CAQES - PHEV - 27

Indicateur regional/national	Indicateur national	
N° item	IV.3	
Objectifs	Mettre en oeuvre l'ensemble des actions d'amélioration de la qualité des pratiques hospitalières en termes de prescription et d'organisation de ces prescriptions nécessaires pour assurer le respect du taux d'évolution des dépenses des PHEV de produits de santé	
action/mesure	Taux d'évolution des dépenses de médicaments et produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soin de ville : Montant des dépenses remboursées de l'année évaluée / montant des dépenses remboursées de l'année précédant celle de l'évaluation - 1 Hors rétrocession et hépatite C <i>Taux national = taux visé à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale</i>	
Source des données	AM	
Scoring fin	si N-1 ≤ taux national, N ≤ taux national si N-1 > taux national, N = taux national calcul du taux d'atteinte = (Résultat N - Résultat N-1) / (Cible N - Résultat N - 1)	
		OCIALE
- PHEV - 28		Kilassurance Maladie

CAQES – PHEV - 28

Indicateur regional/national	Indicateur régional
N° item	IV.4
Objectifs	Maîtriser l'évolution des PHEV
action/mesure	<ul> <li>Taux d'évolution des 3 classes thérapeutiques PHMEV les plus significatives de l'établissement</li> <li>Sélection par l'établissement des 3 classes thérapeutiques (à partir des données N-1 fournies par l'AM) : <ul> <li>soit ayant contribué le plus fortement au taux d'évolution des dépenses de médicaments remboursés sur l'enveloppe de soins de ville sur la période 2015 - 2016</li> <li>soit ayant été le plus fort taux d'augmentation dans le taux d'évolution des dépenses de médicaments remboursés sur l'enveloppe de soins de ville sur la période 2015 - 2016</li> <li>A défaut de sélection par l'établissement dans les délais impartis, les classes seront définies par l'ARS et l'Assurance maladie .</li> </ul> </li> <li>Numérateur : Pour chaque classe thérapeutique, différence des montants remboursés en année n+1 et n Dénominateur : Pour la même classe thérapeutique, montant remboursé en année n</li> </ul>
	N < N-1,
Scoring fin	calcul du taux d'atteinte = moyenne des 3 taux d'atteinte



CAQES - PHEV - 29

Les 3 classes sont à choisir parmi le tableau du profil national remis par l'Assurance Maladie. Le choix est à effectuer au plus tard pour le 30/06 de l'année N.

#### PRESCRIPTIONS PAR CLASSES THERAPEUTIQUES\* (HORS RETROCESSION)

Classes thérapeutiques	Répartition des montants remboursés par classe thérapeutique année 2016	Montant remboursé année 2016	Taux d'évolution année 2016 / année 2015	Evolution en montant année 2016 / année 2015	Taux d'évolution des établissements de votre catégorie année 2016 / année 2015
Traitement du cancer	23,5 %	4 201 081 €	+4,9 %	197 408 €	+5,7 %
Traitements du VIH et des hepatites	13,3 %	2 382 942 €	+3,6 %	<mark>83 865 €</mark>	+5,3 %
Antirhumatismaux specifiques (polyarthrite rhumatoide,)	8,0 %	1 429 594 €	-1,8 %	-26 844 €	+9,6 %
EPO	6,4 %	1 150 172 €	+8,2 %	86 743 €	+0,6 %
Antidiabetiques	4,8 %	853 162 €	+6,6 %	52 588 €	+3,0 %
Dermatologie	4,6 %	832 106 €	+1,7 %	13 710 €	+23,1 %
Antiagregants, Antithrombotiques	4,3 %	766 025 €	+6,3 %	45 422 €	+6,0 %



Indicateur	Indicateur régional				
regional/national					
N° item	IV.5				
Objectifs	Maîtriser l'évolution des PHEV				
	Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques sélectionnées et élaboration d'un plan				
	d'actions sur ces 3 classes (intégré au programme d'actions de la COMEDIMS)				
action/mesure	oui/non ?				
	Si non: calendrier de mise en œuvre				
	Si oui: plan d'actions				
Source des données	ES				
Scoring fin	transmission des 3 plans d'actions				



Indicateur regional/national	Indicateur régional
N° item	IV.6
Objectifs	Maîtriser l'évolution des PHEV
action/mesure	<ul> <li>Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement</li> <li>Sélection par l'établissement des 3 classes de produits et prestations de la LPP (à partir des données N-1 fournies par l'AM) : <ul> <li>soit ayant contribué le plus fortement au taux d'évolution des dépenses de LPP remboursés sur l'enveloppe de soins de ville sur la période 2015 - 2016</li> <li>soit ayant été le plus fort taux d'augmentation dans le taux d'évolution des dépenses de LPP remboursés sur l'enveloppe de soins de ville sur la période 2015 - 2016</li> </ul> </li> <li>A défaut de sélection par l'établissement dans les délais impartis, les classes seront définies par l'ARS et l'Assurance maladie.</li> <li>Numérateur : Pour chaque classe de produits et prestations de la LPP différence des montants remboursés en année n+1 et n</li> <li>Dénominateur : Pour la même classe de produits et prestations de la LPP, montant remboursé en année n</li> </ul>
Source des données	
Scoring fin	calcul du taux d'atteinte = moyenne des 3 taux d'atteinte



CAQES – PHEV - 32

Les 3 classes sont à choisir parmi le tableau du profil national remis par l'Assurance Maladie. Le choix est à effectuer au plus tard pour le 30/06 de l'année N.

#### LES 20 PREMIERES CLASSES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE LA LPP PRESCRITES

Classes de produits et prestations de la LPP	Répartition des montants remboursés par classe année 2016	Montant remboursé année 2016	Taux d'évolution année 2016 / année 2015	Evolution en montant année 2016 / année 2015	Taux d'évolution des établissements de votre catégorie année 2016 / année 2015
Dispositifs pour autotraitement du diabete (pompes, seringues, aiguilles)	17,8 %	844 030 €	+3,9 %	31 482 €	+8,4 %
Dispositifs pour autocontrole du diabete	11,3 %	536 478 €	+3,6 %	18 519€	+3,3 %
Pression positive continue pour apnee du sommeil	10,1 %	476 046 €	+27,2 %	<b>1</b> 01 876 €	+12,1 %
Pansements et articles pour pansements	9,1 %	429 972 €	-6,4 %	-29 349€	+6,0 %
Traitements respiratoires, forfaits ventilation assistee et autres	8,9 %	419 571 €	-3,9 %	-17 176€	+2,6 %

CAQES - PHEV - 33

Indicateur regional/national	Indicateur régional
N° item	IV.7
Objectifs	Maîtriser l'évolution des PHEV
	Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et
	élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes (intégré au programme d'action de la COMEDIMS)
action/mesure	oui/non ?
	Si non: calendrier de mise en œuvre
	Si oui: plan d'actions
Source des données	ES
Scoring fin	transmission des 3 plans d'actions



Indicateur	Indicateur régional
regional/national	
N° item	IV.8
Objectifs	Maîtriser l'évolution des PHEV
action/mesure	LPP - Négocier / Signer / Mettre en oeuvre une "charte" régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription Actions engagées: oui/non ?
Source des données	ES
Scoring fin	Jalons annuels précisés

Mise à disposition prochainement d'un kit méthodologique pour déployer cette action (et en ligne dans la rubrique CAQES du site de l'OMEDIT Ile-de-France)



CAQES - PHEV - 35

Indicateur regional/national	Indicateur régional
N° item	IV.9
Objectifs	Maîtriser la prescription des antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")
action/mesure	Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques") * Numérateur : Nombre de boîtes d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance facturées Dénominateur : Total des boîtes d'antibiotiques facturées * amoxicilline + acide clavulanique, C3G et C4G, fluoroquinolones
Source des données	AM
Scoring fin	N < N-1



CAQES – PHEV - 36
Indicateur régional			
IV.10			
Contribuer à la diminution du risque iatrogéne chez la personne de plus de 65 ans.			
Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des			
topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement			
Périmètre : Bénéficiaires ayant 65 ans ou plus			
Numérateur : Nombre de patients ayant plus de 10 molécules différentes prescrites par l'établissement			
Dénominateur : Nombre total de patients ayant eu une prescription de sortie			
Données fournies en ATC7			
AM			
N < N-1			



CAQES - PHEV - 37

Taux de prescription dans le répertoire des génériques pour les PHEV1Taux de prescription des biosimilaires0Taux d'évolution des dépenses de médicaments et produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soin de ville1Taux d'évolution des 3 classes thérapeutiques PHMEV les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques sélectionnées et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques significatives de l'établissement2Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription1Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")1Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement0	ombre de ooints 2018	Nombre de points 2019	Nombre de points 2020	Nouvelle
Taux de prescription des biosimilaires0Taux d'évolution des dépenses de médicaments et produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soin de ville1Taux d'évolution des 3 classes thérapeutiques PHMEV les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques sélectionnées et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription1Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")1Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement0	1	3	4	pondération
Taux d'évolution des dépenses de médicaments et produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soin de ville1Taux d'évolution des 3 classes thérapeutiques PHMEV les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques sélectionnées et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription1Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")1Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement0	0	2	3	1
Taux d'évolution des 3 classes thérapeutiques PHMEV les plus significatives de       1         Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques       2         sélectionnées et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes       2         Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus       1         significatives de l'établissement       1         Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP les plus       1         sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes       2         LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de       1         l'établissement et/ou des modèles de prescription       1         Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs       1         d'antibiorésistance (dits "critiques")       1         Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement       0	1	2	3	
Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes thérapeutiques sélectionnées et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement1Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes2LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription1Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")1Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement0	1	1	1	
Taux d'évolution des 3 classes de produits et prestations de la LPP les plus significatives de l'établissement       1         Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes       2         LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ou des modèles de prescription       1         Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")       1         Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement       0	2	2	2	
Mise en place de groupes de travail sur les 3 classes de produits et prestation LPP       2         sélectionnées en IV.6 et élaboration d'un plan d'actions sur ces 3 classes       1         LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de       1         l'établissement et/ou des modèles de prescription       1         Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs       1         d'antibiorésistance (dits "critiques")       1         Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement       0	1	1	1	
LPP - Charte régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de       1         l'établissement et/ou des modèles de prescription       1         Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs       1         d'antibiorésistance (dits "critiques")       1         Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement       0	2	2	2	
Taux de prescription d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance (dits "critiques")       1         Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement       0	1	1	2	
Part de patients ayant plus de 10 molécules différentes (à l'exclusion des topiques) au sein des prescriptions de sortie de l'établissement 0	1	1	1	
	0	0	1	
Total de points du chapitre IV 10	10	15	20	4 SOCIALE
Poids dans le contrat 13,90	3,90%	18,10%	21,30%	1 Assurance

ILE-DE-FRANCE

CAQES – PHEV - 38

**1. CAQES : contexte réglementaire et actualités** 

## 2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU

## 3. Documents & outils disponibles

4. Outilweb

5. Autres actualités

#### **Documents & outils disponibles**

## www.omedit-idf.fr

→ rubrique Contrats / CAQES

CAQES 2017 : Documents & Outils

- Grille d'indicateurs CAQES et scores
- Calendriers (en cours de modification)
- Rapport annuel d'autoévaluation 2017, les outils
  - FAQ ARS / Assurance Maladie (contractualisation)
  - FAQ OMEDIT (scores, évaluation, outilweb)
  - Eléments de preuve attendus
  - Trame : Annexes hors AMM-RTU et hors LPP (items V.3 et V.4)
  - Liste des établissements non concernés par les objectifs quantitatifs PHEV (partie IV)
- Lien ARS : <u>https://www.iledefrance.ars.sante.fr/la-contractualisation-du-cages-en-ile-de-france</u>

#### Analyse des risques a priori (items I.1.4 et I.1.5)

#### • **PECM (item I.1.4)**

ARCHIMED : <u>http://www.omedit-idf.fr/qualite-securite/securisation-de-la-prise-en-charge/archimed/</u>

#### • Associés à l'utilisation des DMS (item I.1.5)

Interdiag DMS – ANAP : <u>http://www.anap.fr/ressources/outils/detail/actualites/inter-diag-dms-v20-la-performance-du-circuit-des-dispositifs-medicaux-steriles-dans-les-etablissements-de-sante/</u>

#### Analyse d'opportunité automatisation de la délivrance nominative (Items I.2.2.4, I.2.3.3, I.2.3.4)

- Outil Excel
- Questionnaire / Case à cocher  $\rightarrow$  5 profils
- Mise en ligne prévue mi-janvier 2018

### Appui à l'automatisation de la PECM dans les établissements de santé



#### Audit DMI (item I.2.4.1)

#### http://www.omedit-idf.fr/juste-prescriptionbon-usage/dmi-de-la-liste-en-sus/



#### Etape 2 : Evaluation quantitative de la traçabilité

#### Indicateur = Taux de traçabilité quantitative.

Il évalue, sur une période donnée, si la traçabilité effectuée dans l'établissement permet de retrouver l'ensemble des DMI, qu'ils soient implantés, toujours en stocks, en échec de pose, retournés ou périmés

#### Durée de la période d'analyse = 30 jours

Pour les établissements ayant une activité plus faible, cette période d'analyse pourra être prolongée pour obtenir un nombre minimum de 50 DMI implantés.

Un inventaire est réalise à J0 et J30 de la période d'analyse pour les références du périmètre choisi.

NB : Il est possible de réaliser l'étape de calcul du taux de traçabilité quantitative au moment des inventaires annuels

NB : La concordance des lots doit être vérifiée pendant l'inventaire. En cas de divergence observée : renseigner la partie "divergence de lot" dans le tableau de commentaires.

Tx (%) = Taux d'écart entre (DMI en stock à J0 + DMI réceptionnés sur la période J0 à J30) et (DMI en stock à J30 + implantés sur la période J0 -J30 + DMI en échecs de pose, retours et périmés sur la période J0-J30)

DMI = référence + fabricant + lot

#### Etape 3 : Evaluation de la conformité de la traçabilité

L'audit rétrospectif de la qualité de la traçabilité est réalisé pour un nombre minimum de 50 DMI (DMI = référence + fabricant + lot) parmi l'ensemble des DMI implantés au cours de la période d'analyse décrite ci dessus.

Echantillonage : 50 premiers DMI implantés au cours de la période d'analyse.

L'observation est réalisée sur les supports de traçabilité permettant l'enregistrement de chaque étape, qu'ils soient papier ou informatiques (logiciels centralisés)

Critères de conformité : la grille d'évaluation comprend 18 critères, dont 12 sont des critères de conformité obligatoires. Ces derniers sont ceux définis par la règlementation en vigueur (art. R5212-36 à R5212-42 du Code de la Santé Publique, et arrêté du 26 janvier 2007).

Critères obligatoires	Critères facultatifs
PUI : Date réception	PUI : Code LPP DMI
PUI : Identification DMI	Bon usage : Eléments de conformité LPP
PUI : Date délivrance	Info patient : Identification DMI
PUI : Identification service	Info patient : Lieu utilisation
Service : Identification DMI	Info patient : Date utilisation
Service : Date utilisation	Info patient : Identification médecin
Service : Identification patient	
Service : Identification médecin	
DMP : Identification DMI	
DMP : Lieu utilisation	
DMP : Date utilisation	
DMP : Identification médecin	

Les critères facultatifs sont informatifs mais n'entrent pas dans le calcul des indicateurs composites

#### Indicateurs composites

- I1 = Traçabilité du(es) DM implanté(s) conforme
- I2 = Traçabilité de la délivrance par la PUI conforme
- I3 = Traçabilité de la pose par le service conforme
- I4 = Traçabilité de la pose dans le DMP conforme
- 15 = Traçabilité de l'information du patient conforme

## Continuité de la prise en charge – Document de sortie (item II.2)

#### • Tableau Médicament Parcours (tableau 3 colonnes)

HAS – Référentiel des informations relatives au séjour et nécessaires à la continuité et à la sécurité des soins en sortie d'hospitalisation

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\_1777678/fr/document-de-sortie-d-hospitalisation-superieure-a-24h

→ Rubrique 4 « Traitement médicamenteux »

4. Traitements médicamenteux Obligatoire	Traitements       Médicaments         édicamenteux       habituels avant         oligatoire       l'admission		Commentaires - Date d'arrêt (ou durée) pour les médicaments qui ne sont pas au long cours (notamment chimiothérapie et antibiothérapie) - Justification de l'arrêt, de la suspension temporaire, de la modification d'un traitement ou de la mise en place d'un nouveau traitement au cours de l'hospitalisation - Cible à atteindre en termes de dose en cas de titration progressive ou de paramètre de suivi (par ex INR) - Préciser le cas échéant « essai thérapeutique » si le médicament est donné au patient dans le cadre d'un essai thérapeutique	
	Domaine pathologique	4		
	( <i>Médicament 1</i> ) Nom (DCI OU de marque/générique) ; Dosage ; Dose ; Voie(s) d'admini ; Fréquence ( <i>Médicament 2</i> ) Nom	(idem si pas de changement ; réécrire si modifications dans traitement ; Arrêt si arrêt)	Justification des modifications Justification arrêt	

### Suivi des consommations d'antibiotiques & des résistances bactériennes (item II.6)

#### **ConsoRes**:

- 216 établissements inscrits,
- 124 établissements actifs

Poursuite de l'accompagnement auprès des établissements :

- Utilisant déjà l'outil,
- Souhaitant le déployer

#### **Contacts :**

Marie-Dominique Gaviot : 01 40 27 50 01 / <u>secretariat.omedit-idf.sap@aphp.fr</u> Mélisande Le Jouan : 01 40 27 50 08 / <u>melisande.le-jouan@aphp.fr</u>

### Antibiotiques critiques / ANSM (item II.8)

#### Liste des antibiotiques critiques

http://ansm.sante.fr/content/download/85395/1077521/version/1/file/ATBC-antibiotiques-critiquesactualisation2015.pdf



### Part d'achat de génériques & biosimilaires (item III.2)

- « Calculette Génériques» OMEDIT IDF (mise à jour en cours)
- « Calculette Biosimilaires » OMEDIT IDF (en cours)

## Bilan des utilisations hors AMM/hors RTU des médicaments inscrits sur la liste en sus des GHS (item V.3)

Annexe Excel :

http://www.omedit-idf.fr/wp-content/uploads/2017/11/annexes1-2\_medicaments\_RE2017\_site0311.xlsx

#### 2 feuilles:

- Médicaments hors GHS CANCEROLOGIE
- Médicaments hors GHS HORS CANCEROLOGIE

## Bilan des indications hors LPP des DMI inscrits sur la liste en sus des GHS (item V.4)

Annexe Excel :

http://www.omedit-idf.fr/wp-content/uploads/2017/11/annexes3\_DMI\_RE2017\_site0311.xlsx

Ce bilan mentionnera le suivi détaillé pour au moins **deux familles de DMI ciblées** par l'établissement.

A noter : le bilan devra intégrer les DMI faisant l'objet d'un suivi d'implantation dans le cadre d'un registre national ou régional.

#### A noter : 2<sup>ème</sup> modalité de transmission: directement dans l'outil web

**1. CAQES : contexte réglementaire et actualités** 

2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU

3. Documents & outils disponibles

## 4. Outilweb

5. Autres actualités







• Lien internet vers l'outil web : communiqué par mail en même temps que le mot de passe (envoi à 4 personnes)



• Développé pour Internet Explorer mais compatibilité avec les autres navigateurs

Agence Régionale de Sonte - de-France	CAQE	ES - Campagne anné Version 1.0 du 12/07/2017
n° FINESS du CAQES	Identifiant : Mot de passe :	Connexion
	Votre mot de communiqué	passe vous s par mail

#### SAISIE DES DONNÉES - VALIDATION



1. Connexion sur la session «Etablissement » = remplissage du RAA

- Connexion avec le FINESS (identifiant) et mot de passe transmis par mail par le secrétariat de l'OMEDIT IDF
- 2. Saisie du RAA
  - Possibilité d'enregistrer en cours de saisie
  - Intégration des justificatifs
- **3.** 1<sup>ère</sup> validation du RAA depuis la session « Etablissement » par le référent CAQES Rubrique « Validation du RAA par le référent CAQES (période initiale) »
- 4. Connexion du représentant légal sur la session « Directeur » pour la validation définitive
  - Connexion avec le FINESS (identifiant) et le mot de passe renseigné dans la session établissement rubrique « Représentant légal de l' établissement » de la partie « Données administratives »
- 5. Validation définitive du RAA depuis la session « Directeur »
  - Rubrique « Validation du RAA Période Initiale »

## → Le RAA est alors définitivement validé et transmis à l'OMEDIT/ARS/Assurance Maladie

### CRÉATION DU MOT DE PASSE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (1)





Pour le représentant légal de l'établissement :

 La création d'un mot de passe est obligatoire (différent du mot de passe transmis par l'OMEDIT) CRÉATION DU MOT DE PASSE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (2)





Le représentant légal doit s'assurer de la validation de son mot de passe

Le représentant légal peut alors se connecter à sa session personnelle

#### **MENU PRINCIPAL**



CAQE	ES - Campagne année	2017	
Agence Régionale de Santé	TESTMCO2 - TEST MCO	2	
le-de-france	Menu principal		
Données administratives			
I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patier	nt et du circuit des prod	u <mark>i</mark> s et prestations	
II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau			
III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le réperto	pire générique et biosimi	la res	
IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prest	tations prescrits en étab	lis sement de santé et remboursées sur l'envel	oppe de soins de ville
V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et au listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la séc prestations	ux produits et prestation curité sociale et respect	s pris en charge en sus des prestations d'hos des référentiels nationaux de bon usage des n	pitalisation inscrits sur les nédicaments et des produits e
Commentaire			
Validation du rapport par le référent CAQES (période initiale)			
Edition du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	Il vous e	st conseillé de vérifier	
Edition du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	que le n	° FINESS et le nom de	
Liste des justificatifs envoyés au serveur	l'établis	sement sont bien les	
Les annexes	vôtres		
Déconnexion			
			54





. Identification établissement

. Lits / places

- . Activité de l'établissement / Produits de santé listes en sus
- . Représentant légal de l'établissement
- . Personne(s) référent(s) de CAQES de l'établissement
- . Président de CME
- . Pharmacien gérant de la PUI
- . Responsable du système de Management de la Qualité de la PECM (RSMQ)



CAQES - Campagne année 2017 TESTMCO2 - TEST MCO 2 FINESS concernés par le CAQES						
ldent.	Raison sociale					
75000003	HAD TEST					
75000004	DIALYSE TEST					
	suivant Menu principal					

- ✓ Cette page liste l'ensemble des établissements (numéros FINESS) concernés par votre CAQES,
- ✓ Données qui seront automatiquement intégrées à l'outil web,
- ✓ A vérifier avant remplissage du RAA



Testmco3 - TEST MCO 3			
Agricoa Regionale de Santé Lits - Places			
	Lits	Places	Total
MCO : Nombre de lits installés	100		
Hôpital de jour MCO (hors dialyse) : nombre de places installées		20	
DIALYSE : Nombre de places installées		20	
SSR : Nombre de lits installés	100		
Hôpital de jour SSR : Nombre de places installées		20	
USLD : Nombre de lits installés	50		
Psychiatrie : Nombre de lits installés	50		
Hôpital de jour Psychiatrie : Nombre de places installées		20	
Nombre total de lits et places installés	300	80	380
EHPAD : nombre de places installées		1500	
Hospitalisation à domicile (HAD) : nombre de patients pris en charge : 20			
L'établissement dispose-t-il d'une UCSA 💿 Oui 💿 Non			
Nombre total d'unités de soins de l'établissement			
Précédent Enregistrer Suivant		Menu principal	

- ✓ Données à compléter **AVANT** de commencer le remplissage,
- ✓ Saisie indispensable pour réaliser les calculs automatiques associés à certains indicateurs (Ex. : taux de prescription informatisée,...)





### Concernant l'établissement

Agence Régionale de Santé Ile-de-France		CAQES - Campagne année 2017 Données administratives				
Finess : Raison sociale : Adresse : Commune : Statut :	testmco3 TEST MCO 3 45 rue xxxx PARIS Public		Code postal : 75014 Typologie : MCO			
	Public Privé Espic HIA		Enregistrer	Suivant	Menu principa	
Statu	t et Typologie (nor	n modifiable) d	e l'établissement			



Concernant les personnes impliquées

		CAQES - Campag	ne année 2017	
ALC: ALC: ALC: ALC: ALC: ALC: ALC: ALC:		testmco3 - TE	ST MCO 3	
de-france		Personne(s) référente(s) du CAQE	S de l'établissement de santé	
vilité : 📃 🔽 Nom :				
M. Prénom :				
Mme. Fonction :				
Courriel :				
Téléphone :				
	Précédent	Enregistrer	Suivant	Menu principal
Les mêmes champ	s sont à ren	nplir pour les autre	s personnes imp	liquées :
. Fresident de CME			Enregistrement	t pour chaque
. Pharmacien gérant de la PUI			pa	ge
. Responsable du système de Mana	gement de la Qualité d	le la PECM (RSMQ)		59

### LE RAPPORT ANNUEL D'AUTOÉVALUATION

	CAQ	ES - Campagne année 2017	
		TESTMCO2 - TEST MCO 2	
le de France		Menu principal	
Données administratives			
Amélioration et sécurisation de la prise en charg	je thérapeutique du patie	ent et du circuit des produits et presta	ations 2
I. Développement des pratiques pluridisciplinaire	s et en réseau		2
II. Engagements relatifs aux prescriptions de méd	dicaments dans le réperte	oire générique et biosimilaires	
V. Engagements relatifs aux médicaments et à la	liste des produits et pres	stations prescrits en établissement de	e santé et remboursées sur l'enveloppe de soins de ville
V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialit istes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 1 prestations	és pharmaceutiques et a 62-23-6 du code de la sé	ux produits et prestations pris en cha curité sociale et respect des référent	arge en sus des prestations d'hospitalisation inscrits sur les iels nationaux de bon usage des médicaments et des produi
Commentaire			
Validation du rapport par le référent CAQES (pério	ode initiale		
Edition du rapport annuel d'autoevaluation	n – periode initiale		Free aut are farmer at welf der DAA
Edition du rapport annuel d'évaluation -	période initiale	<	Export au format pdf du RAA
Liste des justificatifs envoyés au serveur			(sauvegarder et archivage)
Les annexes			
Déconnexion			

omedet

ILE DE FRANCE ()





- Pas d'enregistrement automatique des données !
- Une page ne peut être enregistrée que si elle est entièrement complétée (hors justificatifs)
- Les justificatifs doivent être envoyés sur le serveur uniquement après enregistrement de la page en cours
- Une page enregistrée est sauvegardée (possibilité de se déconnecter à tout moment et de modifications ultérieures d'une page enregistrée)

#### **SUIVI DU TAUX DE REMPLISSAGE**





→ Vérifier que la jauge a atteint 100% avant validation définitive du RAA

Jauge à 100% = seul moyen pour savoir si votre remplissage est complet



#### LE RAA

- ✓ 5 parties à compléter (partie IV : pas de saisie, les données PHEV seront ajoutées en cours de campagne)
- ✓ Pour démarrer la saisie, cliquez sur l'item I.1 à partir du menu principal
- Préférer ensuite le remplissage par ordre chronologique d'apparition des items
- Cliquez sur « suivant » après avoir rempli chaque page pour passer à la saisie de la page suivante plutôt que de repasser par le menu principal

I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations

- II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
- III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires
- IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement de santé et i

V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en su listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la sécurité sociale et respect des référentiels nation prestations





#### CAQES - Campagne année 2017



I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits e

testmco3 - TEST MCO 3

I.2 Prise en charge médicamenteuse (I.2.1 à I.2	.4)					
I.2.4 - Traçabilité des DMI (I.2.4.1 à I.2.4.2)						
I.2.4.1 - Assurer la qualité de la traçabilité sanita de la conformité à la LPP.	ire et de la traçabilité	<ul> <li>Non concerné</li> <li>Concerné</li> <li>L'organisation de la traçabilité d</li> <li>La qualité de la traçabilité des D</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul>	es DMI est mise en oeuvre MI est auditée selon la mé	e et évaluée périodiquement. thodologie lle-de-France ( <u>ht</u>	tp://www.omed	lit-idf.fr/tr
I.2.4.2 - Assurer la qualité de la traçabilité sanita de la conformité à la LPP.	○ Non concerné ○ Concerné L'informatisation du circuit des I	)MI permet la traçabilité log	gistique, la traçabilité sanitair	e et la traçabili	ité du bo	
Commentaires à destination de l'établissement	:					
	Zoi	ne réservée aux co	ommentaires r	rédigés <u>par l'ON</u>	<u>/IEDIT</u>	
	Précédent	Enregi	strer	Suivant		N
Taux de remplissage : 22 22%						

# LES COMMENTAIRES





#### **LES COMMENTAIRES**





- Possibilité d'ouvrir dans un 2<sup>ème</sup> onglet du navigateur internet la zone de commentaire pour la compléter au fur et à mesure du remplissage du RAA
- ✓ Bien songer à enregistrer AVANT de fermer l'onglet !!!

		CAQES - Campagne	
Agence Régionale de Santé	5	TESTMCO2 - TES1	
lie-de-france	Ouvrir	Menu principa	
	Ouvrir dans un nouvel onglet		
Données a	Ouvrir dans une nouvelle fenêtre Enregistrer la cible sous		
. Améliorat	Imprimer la cible	Depuis le menu principal, sur « Commentaire » et avec le clic-	
I. Dévelop	Couper Copier	droit de la souris, sélectionner « ouvrir dans un nouvel onglet »	
ll. Engagei	Copier le raccourci Coller	medicaments dans le repertoire generique et bi	
V. Engage	Tous les accélérateurs	, à la liste des produits et prestations prescrits er	
V. Engager	Ajouter aux Favoris	ialités pharmaceutiques et aux produits et pres	
prestations	Envoyer à OneNote		
Commentaire	Propriétés		

Liste des justificatifs envoyés au serveur

LES COMMENTAIRES Onglet saisie du RAA	2	
CA Regress Regionale de Sante Re-de-France	AQES - Campagne an TESTMCO2 - TEST M Menu principal	isie de commentaires
Données administratives	🗄 🔻 🍘 RAA Menu Etablissement 🌈 Commentaires 🗙	
I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du pa		
II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau		CAQES - Campagne a
III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le rép	Agence Regionale de Sante	Commentaires
IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et p	IE-GE-France	TESTMCO2 - TEST M
V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques e listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la prestations	Question II.4 : test test test Question III.2 : TEST TEST TEST Question II.4 : test test test Question II.2 : TEST TEST	
Commentaire	Question II.4 : test test test Question III.2 : TEST TEST	
Edition du rapport d'étape - Période initiale	Question II.4 : test test Question III.2 : TEST TEST TEST	
	Question II.4 : test test test	
		Enregistrer
	Ne pas fermer l'onglet sans avoir enregistré au préalable !!!	





#### Autoévaluation (non obligatoire !)

CAQES - Campagne année 2017





I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits

testmco3 - TEST MCO 3

I.1 Aspects généraux(I.1.1 à I.1.6)		Score
I.1.1 - Améliorer et sécuriser de façon continue la prise en charge thérapeutique du patient.	Il existe une politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'efficience de la PECM et des dispositifs médicaux stériles qui s'inscrit dans la politique générale d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins de l'établissement. 💿 Oui 💿 Non	0
I.1.2 - Maîtriser les utilisations hors AMM-hors RTU de l'ensemble des médicaments.	La politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'efficience de la PECM et des DMS intégre des objectifs qualitatifs vis-à-vis des prescriptions 'hors-AMM -hors RTU' pour l'ensemble des médicaments. 💿 Oui 💿 Non	7
I.1.3 - Réduire les risques associés à l'utilisation des produits de santé.	La politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'efficience de la PECM et des DMS prévoit des mesures pour améliorer les déclarations internes des événements indésirables notamment médicamenteux, des erreurs médicamenteuses ou des dysfonctionnementer liés à la prise en charge médicamenteuse. (C) Oui (C) Non	0
I.1.4 - Réduire les risques associés à l'utilisation des produits de santé.	L'étude des risques a priori sur la PECM (quelle que soit la méthode utilisée) est réalisée : Oui O Non La fréquence de réévaluation prend en compte les modifications de processus ou d'activité et les EIAS : Oui O Non	0
I.1.5 - Réduire les risques associés à l'utilisation des produits de santé.	L'étude des risques a priori associés à l'utilisation des DM stériles (quelle que soit la méthode utilisée) est réalisée Oui ONon La fréquence de réévaluation prend en compte notamment les modifications de processus ou d'activité et les FAS OUi ONon	
I.1.6 - Réduire les risques associés à l'utilisation des produits de santé.	L'analyse des évènements indésirables en réunions de retour d'expérience fait appel à des méthodes d'analyse systémique pour identifier les causes profondes (RMM/REMED, CREX). O Oui O Non Pour les médicaments et les DMS : Nombre d'évènements indésirables liés aux médicaments ou aux DMS (année N) :	0

Le score maximal (pour chaque item scoré) est consultable en positionnant votre souris sur le petit « i »



II. I. I. Z - Cette politique est filise en oeuvre.			réunions de CME ou sous commission dédiée aux médicaments ou/et aux DMS)			
II.1.1.3 - II existe un programme d'actions en matière de qualité, de sécurité et d'efficience de la PECM et des dispositifs médicaux stériles assorti d'indicateurs - qui inclut un volet de suivi en matière de bon usage des médicaments et dispositifs médicaux, et sur les antibiotiques - qui est intégré dans le programme d'actions d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins - qui est validé par la CME ou CfME ou sous leur égide ou par une commission représentative de la CME pour la prise en charge médicamenteuse			<ul> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Justin</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Programme d'actions avec i L'atteinte de l'objectif sera ap</li> </ul>	3 🕢 🕢		
II.1.1.4 - L'établissement réalise un bilan annue médicaux stériles	el ou pluriannuel du programme d'a	ctions relatif à la politique du médicam	ent et des dispositifs	◉ Oui ◎ Non - Bilan du programme et des	indicateurs Justificatif demandé	1 0
Commentaires à destination de l'établissemen	t:					A 7
	Précédent	Enregistrer	S	uivant	Menu principal	
Taux de remplissage : 100%						
Message : Votre score est > au barème, enr	egistrement impossible !!!					
K						

Autoévaluation : si le score saisi est supérieur au barème max, la valeur saisie ne peut être enregistrée.











#### DÉPÔT DE JUSTIFICATIFS



Taille max/élément < 2 Mo Période initiale : nb limité à 40 justificatifs Attention à la longueur des intitulés !!!!!

	CAQES - Campagne année 2017				
Action Resignate de Santé	Dépôt de dossier				
lie-de-France	testmco3 - TEST M	ICO 3			
- Formulaire					
Fichier à envoyer :	Parcourir				
	Envoyer	Retour			
* Formats autorisés : DOC , DOCX , XLS , XLSX , PDF	CAQES - Campagr	ne année 2017			
arc	Dépôt de de	ossier			
Agence Rigionale de Santé lie-de-France	testmco3 - TEST MCO 3				
Formulaire					
Fichier à envoyer : C:\Users\mlejouan\Desktop\OWCAQES_29112017.docx	Parcourir				
	Envoyer	Retour 71			



	CAQES - Campagne année 2017		
Agence Régionale de Santé	Dépôt de dossier		
lie-de-France	TESTMCO2 - TEST MCO 2		
Formulaire			
Fichier à envoyer :	Parcourir		

\* Formats autorisés : DOC , DOCX , XLS , XLSX , PDF

Sélection du document à transmettre

Choisir un fichier à télécharger						
			v ♂ Recherch	er dans : JP Méc	dica 🔎	
Organiser 🔻 Nouveau dos	ssier			•== •		
🔶 Favoris	Nom	Modifié le	Туре	Taille	^	
🔜 Bureau	📕 A SUIVRE	08/02/2016 16:10	Dossier de fichiers			
🔚 Emplacements ré	Aclotine	11/02/2016 16:43	Dossier de fichiers			
📜 Téléchargement	📕 Actilyse	02/12/2015 10:20	Dossier de fichiers			
	🐌 Aldurazyme	11/02/2016 16:49	Dossier de fichiers			
🖳 Ce PC	🐌 Alfalastin	12/01/2016 14:35	Dossie, de fichiers			
🚺 bureau	📕 Ammonaps	02/12/2015 16:37	Dossier de fichiers			
Documents	🐌 Antifongiques	18/01/2016 19:43	Dossier de lichiers			
🚺 Images	📕 AntiK	29/01/2016 16:31	Dossier de fichiers			
🚺 Musique	📔 Antiviraux - VHC	08/02/2016 16:16	Dossier de fichiers			
📙 Téléckergements	📕 ASCO 2015	27/08/2015 09:20	Possier de fichiers			
📔 Vidéos	📕 ATU	08/02/2016 10-14	Dossier de fichiers			
🚽 dpm_dam (\\sap	BENLICTA (Belimumab)	05/01/2016 18:29	Dossier de fichiers			
🖵 commun (\\sap-	📙 Berinert	01/02/2016 15:50	Dossier de fichiers			
🚽 dpm_commun (\	📙 Carbaglu	15/09/2015 16:35	Dossier de fichiers			
🖵 3100164 (\\sap-st 🗡	沾 CERDELGA (Eliglustat) POST ATU 06 2015	29/01/2016 18:15	Dossier de fichiers		×	
Nom du fichier :			✓ Tous les	fichiers (*.*)	~	
			Ouv	rir A	nnuler	
### DÉPÔT DE JUSTIFICATIFS



	CAQES - Campagne année 2017
Agence Rigionale de Santé	Dépôt de dossier
lie-de-france	TESTMCO2 - TEST MCO 2
- Formulaire	
Fichier à envoyer :	Parcourir
	Envoyer
Message : Le fichier est valide, et a été téléchargé avec succès.	

Une fois que <u>le téléchargement du</u> <u>fichier vous a été confirmé</u>, cliquez sur « retour » pour poursuivre la saisie du rapport.



# DÉPÔT DE JUSTIFICATIFS : LORSQUE LE NOMBRE MAXIMUM DE JUSTIFICATIFS ATTENDU EST ATTEINT, UN MESSAGE VOUS EN INFORME :



> Il est possible de supprimer des justificatifs déposés

Nb max : 40



### CAQES - Campagne année 2017

TESTMCO2 - TEST MCO 2

Menu principal

### Données administratives

I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations

II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau

III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires

IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement de santé et

V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en si listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la sécurité sociale et respect des référentiels nation prestations

Commentaire

Validation du rapport par le référent CAQES (période initiale)

Edition du rapport d'étape - Période initiale

Liste des justificatifs envoyés au serveur Récapitulatif / Suppression possible

### DÉPÔT DE JUSTIFICATIFS



- Précisions sur le nombre de documents transmis, leur nom, leur format, la date de dépôt, ainsi que la question à laquelle le document se rapporte ainsi que la période de dépôt (initiale, contradictoire).
- La liste complète des justificatifs transmis est présente dans le rapport exporté au format PDF (voir plus loin).

Fichier	ltem	Date dépôt	Période 🔶
2015_32&t0_PHEV.pdf	II.1.1.1	22/01/2016	Initiale
Médicaments dérivés du sang_arrêt des retraits systématiques de lots esuspicion de MCJ spo	II.1.1.1	27/01/2016	Contradictoire
2015_224t0.pdf des	II.1.1.3	22/01/2016	Initiale
PDS à l\hôpital - FHF.pdf	II.1.1.3	27/01/2016	Contradictoire
Pb Score max.docx de Supr	II.1.1.4	22/01/2016	Initiale
2015_2240 nOSSIBLE	II.1.1.6	22/01/2016	Initiale
aus est posés	II.1.1.7	22/01/2016	Initiale
vous tifs déposer	III.2.1	22/01/2016	Initiale
stificaure de la maladie	III.2.12	22/01/2016	Initiale
anec en phase III pour I\'ofatumumab dans le lymphome folliculaire.pdf	III.2.14	22/01/2016	Initiale
hesr12146.pdf	III.2.3	22/01/2016	Initiale
hesr12146.pdf	III.2.4	22/01/2016	Initiale
Décryptage-n°16.pdf	III.2.8	22/01/2016	Initiale
		22104/2040	

### Liste des justificatifs envoyés au serveur

Supprimer

Menu pricipal



### Liste des justificatifs envoyés au serveur





### ANNEXES : SUIVI DU HORS AMM – HORS RTU / HORS LPP

### Annexes web et Annexes Excel = données demandées identiques





### testmco3 - TEST MCO 3

Menu principal

### Données administratives

- I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations
- II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
- III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires
- IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement de santé et rembours
- V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des pres 22-7 ou L. 162-23-6 du code de la sécurité sociale et respect des référentiels nationaux de bon usage des médicaments et des proc

### Commentaire

- Edition du rapport d'étape Période initiale
- Liste des justificatifs envoyés au serveur
- Les annexes
- . Annexe 1 Cancero
- . Annexe 2 hors cancero
- . Annexe 3 DMI hors GHS



# ANNEXES : SUIVI DU HORS AMM – HORS RTU / HORS LPP

Menus déroulants pour les éléments suivants :

- DCI Spécialité
- Localisation

- Stade métastatique (oui/non)
- Type de traitement (Onco ou Hémato)

- Ligne

Ag Île-de-F	nce Régionale de Santé		Annexe 1 - Cancero testmco - TEST_MCO_REA2016													
	Nb. de patier	s	DCI	Localisa	Localisation Situation clinique Protocole du médicaments associés Type de traiter				pe de traitement		Ligne de traitement	Marqueurs tumoraux	Justification clinique	Références bibliographique	es	
	50		Bevacizumab - AVASTIN	Estomac		Cancer mét l'estomac e	astatique de n multi-échec	FOLFOX	pallia	atif		nème ligne	Aucun	Patient jeune, échec des autres traitements, état	Dupond et al, ihefoizhfozihfz, NEJM,	*
	10		Rituximab - MABTHERA	l émato adult								L1	CD20+	Standard de PEC	Tournesol S et al, ihroiehoehfeo, Lancet	*
	20	T	Trastuzumab - HERCEF	9ein		Nb. de patients		DCI		Locali		L3	HER2+	Reco NCCN	NCCN guidelines, 2016, Breast Cancer.	*
						50	Bev	vacizumab - AVASTIN		Estomac		•				*
Enr				10	Ritu	uximab - MABTHERA		Hémato ad	Edit	ion	Menu pri	ncipal				
							Tra	stuzumab - HERCEF		Sein						
						tr					Liste di	sponible su	r le site de l'O	MEDIT		
							Trabectedin Trastuzumat Trastuzumat Trastuzumat	e - YONDELIS b - HERCEPTIN IV b - HERCEPTIN SC b emtansine - KADCYL/	Ą	Enregistr			Lien direct v (cf Ongle	vers la liste <u>ICI</u> t « Listes »)		

### ANNEXES : SUIVI DU HORS AMM – HORS RTU / HORS LPP



Maintien de la possibilité d'envoyer les annexes (Excel) sur l'outilweb comme les années précédentes .



Nouvelles trames Excel pour les annexes

→ Disponible sur le site de l'OMEDIT : <u>http://www.omedit-</u>

idf.fr/documents-outils/

#### ww.omedit-idf.fr/documents-outils/

Ne pas reprendre la trame de l'année dernière !

#### ANNEXES EXCEL – SUIVI DU HORS AMM/RTU ET HORS LPP (items V.3 et V.4)

Télécharger ci-dessous les documents Excel (mise à jour oct. 2017) supports pour le suivi des utilisations hors AMM/RTU et hors LPP des médicaments et DMI hors GHS (items V.3 et V.4 du CAQES)

#### Médicaments

Annexe 1 et 2 : suivi des indications hors AMM/hors RTU des médicaments hors GHS (item V.3)

- 1ère feuille : « Médicaments hors GHS CANCEROLOGIE »
- 2ème feuille : « Médicaments hors GHS HORS CANCEROLOGIE »

DMI

Annexe 3 : suivi des indications hors LPP des DMI hors GHS (item V.4)

A noter : comme l'année précédente (CBU 2016), une seconde modalité de transmission de ces suivis est proposée aux établissements. En effet, les établissements auront la possibilité de remplir un tableau de suivi directement dans l'outilweb (rubrique « Les annexes », accessible depuis le menu principal de l'outilweb).

### **REUNIONS D'INFORMATIONS OMEDIT**



### Neutralisation d'un item (prévue dans le cadre du CAQES)

		CAQES - Cam	pagne année 2017			
I. Amé	élioration et sécur	risation de la prise en charge théra	apeutique du patient e	et du circuit des	s produits et prestations	5
I.2 Prise en charge médicamenteuse (I.2.1 à I.2	2.4)	ltem « ne	utralisable »			
I.2.4 - Traçabilité des DMI (I.2.4.1 à I.2.4.2)		le la				
I.2.4.1 - Assurer la qualité de la traçabilité sanita de la conformité à la LPP.	aire et de la traçabilité	<ul> <li>Non concerné</li> <li>Concerné</li> <li>L'organisation de la traçabilité des DMI est m La qualité de la traçabilité des DMI est audité</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul>	nise en oeuvre et évaluée pério e selon la méthodologie lle-d	odiquement. e-France ( <u>http://www</u>	v.omedit-idf.fr/tracabilite-de-dmi/)	
I.2.4.2 - Assurer la qualité de la traçabilité sanita de la conformité à la LPP.	aire et de la traçabilité	Non concerné Concerné L'informatisation du circuit des DMI permet la	a traçabilité logistique, la traça	bilité sanitaire et la tr	raçabilité du bon usage des DMI	🔘 Oui 🔘 Non
Commentaires à destination de l'établissemen	t:					
C	Précédent	Enregistrer	Suiv	ant	Menu principal	



N'oubliez pas d'enregistrer les données saisies avant de passer à la page suivante



## Réponse attendue type Oui/Non (bouton radio)

CAQES - Campagne année 2017 I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations TESTMCO2 - TEST MCO 2								
I.2 Prise en charge médicamenteuse (I.2.1 à I.2.4)								
I.2.4 - Traçabilité des DMI (I.2.4.1 à I.2.4.2)								
I.2.4.1 - Assurer la qualité de la traçabilité sanitaire et de la traça de la conformité à la LPP.	<ul> <li>Non condition</li> <li>L'organisation</li> <li>La qualité de la condition</li> <li>Oui</li> </ul>	<ul> <li>Non concerné</li> <li>Concerné</li> <li>L'organisation de la traçabilité des DMI est mise en oeuvre et évaluée périodiquement.</li> <li>La qualité de la traçabilité des DMI est auditée selon la méthodologie lle-de-France (<u>http://www.omedit-idf.fr/tracabilite-de-dmi/</u>)</li> <li>Oui Non</li> </ul>						
I.2.4.2 - Assurer la qualité de la traçabilité sanitaire et de la traça de la conformité à la LPP.	ilité      Non con     L'informatisa	Non concerné Concerné           L'informatisation du circuit des DMI permet la traçabilité logistique, la traçabilité sanitaire et la traçabilité du bon usage des DM         Oui         Non						
Commentaires à destination de l'établissement :	Commentaires à destination de l'établissement :							



### Affichage conditionnel = fonction de la réponse apportée

• Item d'origine avant renseignement



• Le fait de répondre « non » requiert la transmission d'un justificatif

1242 - Assurar la qualitá de la tracabilitá sanitaire et de la tracabilitá	💿 Non concerné 💿 Concerné		
de la conformité à la LPP.	L'informatisation du circuit des DML permet la tracabilité logistique	e, la traçabilité sanitaire et la traçabilité du bon usage des DMI 💿 Oui 💿 Noi	1
	Si non : calendrier de déploiement <u>Justificatif demandé</u>		

Commontaires à destination de l'établissement :

• Le fait de répondre « oui » révèle de nouveaux items à remplir

	Non concerné     Oncerné	
1.2.4.2 - Assurer la qualité de la traçabilité sanitaire et de la traçabilité	L'informatisation du circuit des DMI permet la traçabilité logistique, la traçabilité sanitaire et la traçabi	lité du bon usage des DMI 🛛 Oui 🔘 I
de la conformité à la LPP.	Si oui : nom du logiciel ou description du circuit informatisé (logiciels et interfaces)	



CAQES - Campagne année 2017 TESTMCO2 - TEST MCO 2 Menu principal Données administratives I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prest Il vous est possible d'éditer le RAA au II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau format PDF à tout moment (même avant III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans d'avoir terminé la totalité de la saisie) IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement d V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques Sauvegarde pdf : listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la Seul moyen de garder une trace prestations écrite de votre rapport d'étape ! Commentaire A réaliser OBLIGATOIREMENT après Validation du rapport par le référent CAQES (période initiale) la validation définitive Edition du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale Liste des justificatifs envoyés au serveur 84



### 1. Validation au niveau établissement

Une 1<sup>ère</sup> validation doit être faite par la **personne référente CAQES** de l'établissement



→ Cette 1<sup>ère</sup> validation **ne fige pas les données**, il vous est **encore possible de faire des modifications par la suite** 

### Données administratives

- I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations
- II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
- III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires
- IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement de santé et

V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et a	aux produ
listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la se prestations	écurité so
Commentaire	
Validation du rapport par le référent CAQES (période initiale)	OK Annuler
Edition du rapport d'étape - Période initiale	
Liste des justificatifs envoyés au serveur II vo	ous est demandé de <b>confirmer la</b>

validation

Les annexes



### 1. Validation au niveau établissement

• Assurez vous ensuite de la prise en compte de votre validation

### Données administratives

- I. Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et
- II. Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
- III. Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires
- IV. Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissem

V. Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et aux produits et prestations prise listes mentionnées aux articles L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la sécurité sociale et respect des réprestations

### Commentaire

Edition du rapport d'étape - Période initiale

Liste des justificatifs envoyés au serveur

Les annexes

### Déconnexion

Message : Validation effectuée



## 2. Validation finale par le représentant légal de l'établissement

- Le représentant légal doit se connecter avec son mot de passe (créé auparavant dans l'onglet données administratives)
- Cette dernière validation verrouille les données et déclenche la transmission du RAA à l'OMEDIT pour analyse
- Aucune modification ne sera possible par la suite





- 2. Validation finale par le représentant légal de l'établissement
- Pour valider <u>définitivement</u> le RAA, le représentant légal doit cliquer sur l'item de validation

	CAQES - Campagne année 2017
Agence Régionale de Santé	TESTMCO2 - TEST MCO 2
lie-de-France	DIRECTEUR - M.
/alidation du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	
Edition du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	Nom du représentant
Déconnexion	

• Puis confirmer cette validation

Validation du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	Message de la page Web
Edition	
Déconnexion	Confirmation de validation ?
	OK Annuler



- 2. Validation finale par le représentant légal de l'établissement
- Le représentant légal doit ensuite s'assurer de la prise en compte de la validation

	CAQES - Campagne année 2017
Aceroce Régionale de Santé	TESTMCO2 - TEST MCO 2
le-de-France	DIRECTEUR - M.
dition du rapport annuel d'autoévaluation – période initiale	
Déconnexion	
Message : Validation effectuée	

 $\rightarrow$  Votre RAA a été transmis à l'OMEDIT et est prêt à être analysé

→ Systématiquement créer une sauvegarde de votre rapport (Edition format pdf)

### **Transformer un PowerPoint en PDF :**





**1. CAQES : contexte réglementaire et actualités** 

2. Grille d'indicateurs : les évolutions depuis le CBU

3. Documents & outils disponibles

4. Outilweb

# 5. Autres actualités



LES - Synthèse régionale des utilisations hors-référentiels (CBU)

# Synthèse régionale des utilisations hors-référentiels Ex : Caelyx



# Synthèse régionale des utilisations hors-référentiels

- Analyse à partir des données déclaratives issues des REA du CBU 2016 (annexe III.4.2)
- Analyse **purement descriptive** : **ne préjuge ni de la pertinence clinique** de ces utilisations **ni de leur prise en charge financière**
- Seules les utilisations hors-référentiels concernant au moins 10 patients sont mentionnées
- MAJ au fur et à mesure des synthèses réalisées par l'OMEDIT IDF



# **Actualités**

# Radiation de médicaments/indications de la liste en sus au 01/03/2018

# Modalités d'inscription/radiation de la liste en sus

Article 51 de la loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 (LFSS 2014) :  $\rightarrow$  Inscription sur la liste en sus par indication

Décret n° 2016-349 du 24 mars 2016 « procédure et conditions d'inscription des spécialités pharmaceutiques sur la liste mentionnée à l'article L. 162-22-7 du CSS :

- -> Spécialité administrée majoritairement au cours d'une hospitalisation
- $\rightarrow$  Coût moyen du traitement / tarifs des principaux GHS > 30%
- $\rightarrow$  Niveau SMR, ASMR

SMR	ASMR	Comparateur				
		Hors-GHS	Intra-GHS	Absence		
	I, II ou III		Inscription			
Majeur ou important	IV	Inscription	Non inscription	Inscription si ISP*		
	V	Inscription	Non insc	ription		
Modéré, faible ou insuffisant		Non inscription				

# Radiations de la liste en sus au 01/03/2018

En application des articles <u>R162-37-2</u> et <u>R162-37-4</u> du code de la sécurité sociale, les indications/spécialités suivantes seront radiées de la liste en sus à compter du 01/03/2018

Spécialités	Indication	Motif	JO	
<u>Levact® et</u> <u>génériques</u> (Bendamustine)	LNH indolent, traitement en monothérapie chez les patients ayant progressé pendant ou dans les 6 mois qui suivent un traitement par rituximab seul ou en association		<u>24/11/17</u> (levact)	
	Myélome multiple (stade II en progression ou stade III) en 1 <sup>ère</sup> ligne, en association avec la prednisone chez les patients >65 ans, non éligibles pour une greffe autologue de cellules souches et qui présentent une neuropathie au moment du diagnostic excluant l'utilisation de traitement comportant du thalidomide ou du bortezomib	ASMR V et comparateurs pertinents non-inscrits sur la liste en sus	(Dr Reddy's) <u>06/12/17</u> (Accord) <u>06/12/17</u> (FK)	
<u>Yervoy®</u> (Ipilimumab)	<b>Mélanome avancé</b> (non résécable ou métastatique) chez des patients adultes	L1 / L2, B-RAF+ : SMR insuffisant ≥L2, B-RAF- / ≥L3, B- RAF+ : ASMR V et comparateurs pertinents non-inscrits sur la liste en sus	<u>24/11/17</u>	

# **Actualités**

# LES et financement à l'indication : nouvelles modalités de recueil et de transmission des données en 2018

LES et financement à l'indication : nouvelles modalités de recueil et de transmission des données en 2018

- Saisie de l'indication sur LAP\*.
- Code associé à chaque indication (cf. référentiel « liste en sus » sur le site du <u>ministère</u>) + champ libre (999) pour les indications ne relevant pas du référentiel → FICHCOMP

# <u>Calendrier prévisionnel</u>: (Instruction ministérielle en attente de publication)

- Intégration des données nécessaires dans les bases de données, LAP
  - Référentiel « liste en sus »
  - Fichier permettant lien code UCD/ code indication (<u>ATIH</u>)
- Mise en œuvre effective (01/03/2018). Non obligatoire d'emblée afin de permettre aux établissements de s'approprier ce nouveau dispositif.
- Mise en œuvre obligatoire (date non communiquée à ce jour)

# **Actualités**

# Pharmacie clinique en établissement de santé : appel à projets DGOS

# Pharmacie clinique en établissement de santé : appel à projets DGOS

# • Objectif principal :

Projets de prise en charge thérapeutique fondés sur les activités de pharmacie clinique afin de :

- Maitriser l'iatrogénie médicamenteuse et promouvoir le bon usage des produits de santé ;
- Sécuriser le parcours du patient aux différents points de transition;
- Evaluer en continu la pertinence et l'efficience de la thérapeutique proposée.

## • Etablissements :

- **Tous** (les établissements lauréats du précédent appel à projets ne peuvent candidater)
- Le projet doit être soutenu par la direction et la CME/CfME

### • Indicateurs

Les indicateurs du CBU ou du CAQES peuvent être utilisés mais d'autres peuvent être proposés

### • Financement :

Montant global : 2,5 M € Max 10 établissements retenus dont un SSR et un PSY

- Calendrier :
- Date limite de soumission : 31/12/2017
- Sélection : mars 2018

### Pour plus d'informations, voir instruction DGOS du 17/10/2017

# Formations conciliation des traitements médicamenteux

# **Formations conciliation**

- <u>http://www.omedit-idf.fr/formations-conciliation/</u>
- 7 sessions en 2017
- Nouvelles dates à venir en 2018

Cette formation se déroule en 2 phases :

- 1. e-learning (FormaConcil, SFPC)
- Formation présentielle : 1 journée. La formation présentielle est animé par des professionnels de santé (médecins et pharmaciens) d'Ile-de-France, formés à la conciliation médicamenteuse.

# **Rubrique « Juste Prescription » - OMEDIT IDF**

# Informations sur le bon usage et le financement des médicaments

# **Rubrique « Juste Prescription » (JP) - OMEDIT IDF**

- Informations actualisées sur le bon usage et la prise en charge financière des médicaments innovants et onéreux à l'hôpital
- Périmètre : hors-GHS, ATUc, post-ATU, certains médicaments orphelins, certains médicaments coûteux
- > 4 documents types en accès libre
- Contenu réévalué régulièrement : club utilisateurs, enquête auprès des utilisateurs, statistiques de consultation
- Mise à jour régulière : veille réglementaire (sources opposables) et scientifique quotidienne
- Circuit formalisé de rédaction/relecture/mise en ligne

# Ordonnances

Ordo. types intégrant les indications autorisées (AMM, ATU, RTU) ainsi que leur statut de prise en charge (liste en sus, intra-GHS, dispositif post-ATU ou ATU)

# Justificatif

Indications AMM, RTU, ex-PTT, ATU. **Dates d'octroi/extension d'AMM**, **avis de la CT, arrêtés d'inscription** (agrément aux collectivités, liste en sus), **études cliniques pertinentes**. Certaines indications hors-AMM peuvent figurer sur ce document (PNDS, Cochrane).

# Recommandations pratiques

Conditions de prescription, posologies, modalités d'administration, mises en garde, précautions d'emploi, interactions médicamenteuses, contraception, fertilité, grossesse/allaitement.

### Veille

Actualités scientifiques, réglementaires et actualités sur les risques de iatrogénie (changement de RCP, alertes émanant des agences françaises (ANSM) et européennes (EMA) ainsi que du CRAT)

# **Exemple d'ordonnance JP - Avastin**

JUSTE PRESCRIPTION Ile-de-France	ORDONNA Démonination Commune BEVACIZU Nom commerci AVASTIC	Internationale : MAB al : N <sup>®</sup> Internationale : Modalité: de financeme	OMEDIT IDF 2017 Version : 32 Création : 12/2005 Revision : 11/2017	JUSTE PRESCRIPTION Ile-de-France	ORDONNANCE Demonituation Commune Internationale : BEVACIZUMAB Nom commercial : AVASTIN <sup>®</sup> fina	dallkés de necement OMEDIT IDF 2017 Version : 32 Création : 12/2005 Révision : 11/2017
Prescripteu	r		Patient		Posologie	
Nom:		Nom :		Bévacizumah : n	ig/kg soit mg Perfusion	a IV
N RFFS		Data da najaranca :		m	g pour injection intravitréenne	
Service :		NIP/NDA ·		Date :	Signature :	
UA :		Surface corporelle (	m²) :	-		
Téléphone :		Poids (Kg) :			Cadre réservé à la Pharmacie	
	Indications AVM pris	os on ohongo on sus	las CHS	Médicament dispensé	Quantité	Numéro d'ordonnancier
	mulcations Alvilvi pris	es en charge en sus	nes Gillo andreta III. andredi i den andredi	Avastin <sup>®</sup> 100mg/4mL		
Disting	avance et non operable,	, metastatique ou en	recnute, L1, associe a des seis de	Solution a diluer pour perfusion (g	orba <sup>s</sup> : 253,5 € TTC)	
□ K coloractal mátastationa 33	sociá à una chimiothán	ania à hasa da fluoro	nyrimidina	Avastin <sup>2</sup> 400mg/16mL		
□ K énithélial de l'ovaire tro	mnes de Fallone ou né	ritonéal primitif L	stade avancé (stades FIGO III B	Solution à diluer pour perfusion (p	rix <sup>2</sup> : 932.9 € TTC)	
III C et IV), en association au ca	iboplatine et au paclitan	el	.,	UCD : 9261110		
🗆 K épithélial de l'ovaire, tro	mpes de Fallope ou pé	ritonéal primitif, en	l <sup>ère</sup> récidive, sensible aux sels de	Avastin pour injection intravite	éenna	
platine, chez les patientes non p	préalablement traitées pa	ar bevacizumab ou a	utres anti VEGF, en association au	Seringue prete a l'emploi (prepa	c (C)	
carboplatine et à la gencitabine				00D.30/0344-1/20.100E11		
Indic	ations AMM non prise	es en charge en sus d	es GHS	Date :	Signature :	
□ K rein avancé et/ou métasta	tique. L1, associé à l'int	terféron alfa-2a en o	as d'initiation de traitement <sup>1</sup>			
🗆 K sein métastatique, L1, en :	association à la capécita	bine, chez des patier	ts ne pouvant pas recevoir de	Kisque majore d'effet inromboen certains notients : antécédents thrombo	nbolique arteriel pendant le traitement par Augs emboliques arteriels, diabète ou are > 0,65 ans	m <sup>*</sup> en association avec une chimiothérapie chez
chimiothérapie par taxanes ou an	thracyclines (exclure pa	tients ayant reçu un t	raitement à base de <u>taxanes</u> et	certains parents - antereaches promoti	entoriques arteries, andres ou age - a os arts.	
d'anthracyclines en adjuvant a	u cours des 12 dernier	s mois) (SMR insuf	fisant <sup>1</sup> )			
🗆 K sein métastatique (hors ca	ncer triple négatif), Ll	l, associé au <b>paclitax</b>	el en cas d'initiation de			
traitement'				A noter : Avis CHMP positif I	e 09/11/2017 pour le biosimilaire Myas	(laboratoire Amgen). Les indications
L K epithelial de l'ovaire, des	trompes de l'allope ou	i peritoneal primitif	, en rechute, resistant aux sels de	AMM retenues sont superposa	oles a celles d'Ayaşın," a l'exception o	le l'indication dans le cancer du sem
platine, associe au pacutaxel, a	u topotecan ou a la doi térieurs de chimiothéra	compione liposomal	alablament nar du bauacizumah ou	SMR insufficant dans catta indic	non a la capecitanine qui n a pas ete rete	inue (pour rappei, l'Avasun- a obtenu un
d'autres inhibiteurs du VEGE ou	d'autres agents ciblant l	la rácanteur du VEGI	7	Sivile insumsant dans cette indic	auouy.	
□ K col de l'utérus persistan	t en rechute ou méta:	statione, en associat	ion au naclitaxel + cisplatine, or			
paclitaxel + topotécan chez les	patientes ne pouvant rec	evoir un traitement à	base de sels de platine.	_		
🗆 K épithélial de l'ovaire, des	trompes de Fallope ou	a péritonéal primitif	, en l <sup>ère</sup> récidive, sensible aux sel	5		
de platine, chez les patientes non	i préalablement traitées j	par bevacizumah ou :	autres anti VEGF, en association au	1		
carboplatine et au paclitaxel <sup>2</sup>						
CBNPC non épidermoïde, a	avancé et non opérable,	métastatique ou en 1	echute, EGFR+, en L1, associé :	i.		
Terlotuno	110(C-!+ P-L!-+			-		
Indication	s Alvilvi faisant l'objet	d'un accompagnem	ent inancier	4		
LI A rem avance et/ou metastatique, L1, associe a l'interferon alfa-2a en cas de poursuite d'un traitement initié avant le 1 <sup>er</sup> sontembre 2016						
□ K sein métastatique triple n	égatif. L1. associé au na	aclitaxel				
□ K sein métastatique (hors cancer triple négatif) <sup>5</sup> , L1, associé au paclitaxel en cas de noursuite de						
traitement initié avant le 1er septembre 2016						
Recommandatio	Recommandation Temporaire d'Utilisation prise en charge en sus des GHS <sup>6,7</sup>			1		
□ Dégénérescence maculaire néo vasculaire liée à l'âge			1			
Autre motif de prescription (à justifier dans le dossier du patient)			1			
Préciser			<b>-</b>	-		

# Exemple de justificatif JP - Rituximab (extraits)

omedet			
ILE DE FRANCE ●)			
JUSTE PRESCRIPTION			
Ile-de-France			

JUSTIFICATIF		
Dénomination Commune Internationale :		

RITUXIMAB

Nom commercial : MABTHERA<sup>®</sup> et biosimilaires (TRUXIMA)

OMEDIT IDF 2017	
Version : 33	
Création : Juillet 2006 Révision : Août 2017	]

Indications AMM

#### Lymphomes non-hodgkiniens

 Lymphome folliculaire de stade III-IV en monothérapie, en cas de chimiorésistance ou à partir de la 2<sup>ème</sup> rechute après chimiothérapie

AMM européenne	02/06/1998
Avis de la transparence	■ Mabthera : 04/11/1998
	Truxima : 19/04/2017 (IV 500 mg), 19/07/2017 (IV 100 mg)
Agrément aux collectivités	Mabthera : <u>31/12/1998</u> (IV 100 et 500 mg)
	Truxima : 01/08/2017 (IV 500 mg)
Liste en sus	Mabthera : <u>10/05/2005</u> (IV 100 et 500 mg)
	Truxima : 01/08/2017 (IV 500 mg)

Mabthera : SMR important //ASMR notable.

Truxima : SMR important, ASMR V par rapport au Mabthera.

#### Pertinence scientifique:

**Etude pivot :** phase III avec166 patients présentant un lymphome folliculaire non-hodgkinien à cellules B ou un lymphome de bas grade, a montré un taux de réponse globale dans la population en intention de traiter (ITT) de 48 % (IC95 % 41 % - 56 %) avec 6 % de réponse complète et 42 % de réponse partielle. Le temps médian jusqu'à progression de la maladie pour les patients répondeurs a été de 13,0 mois.

Rapports d'agences d'évaluation : NICE 2002, NHCS 2002, AHFMR 2000

#### HAS - Guide ALD- LNH de l'adulte

McLaughlin et al, 1998.

#### **Ex-PROTOCOLES THERAPEUTIQUES TEMPORAIRES (ex-PTT)**

 Purpura thrombopénique idiopathique sévère (plaquettes < 30 000 mm<sup>3</sup>) en cas de CI, échec ou rechute aux corticoïdes et/ou aux immunoglobulines IV et CI ou échec à la splénectomie

#### Ex-PTT

#### RBU AFSSAPS avril 2008

A noter : La commission consultative de l'ANSM le 17/11/2016 a donné un **avis positif** pour l'utilisation du Mabthera IV **dans le cadre d'une RTU** dans le traitement du « Purpura thrombopénique immunologique sévère, réfractaire aux autres traitements, chez les patients adultes et enfants »

#### Pertinence scientifique :

► Une étude de phase III ouverte multicentrique randomisée évaluant le <u>rituximab</u> + thrombopoïétime humaine recombinante (rhTPO) vs rituximab seul, dans le traitement du Purpura thrombopénique immunologique cortico-résistant ou en rechute, a montré que l'association (rituximab+ rhTPO) a augmenté de manière significative le taux de réponse complète et raccourcie le temps de réponse au traitement, sans montrer un effet bénéfique sur la réponse à long terme.

#### SITUATIONS HORS AMM, HORS RTU, HORS PTT, POUR LESQUELS UN EXAMEN DE LA LITTERATURE A ETE REALISE A UN TEMPS T

• Dermatomyosite de l'enfant et de l'adulte

### PNDS 07/2016

 - Chez l'enfant : le rituximab est une option thérapeutique en traitement de 3<sup>ème</sup> ligne (recommandations européennes), éventuellement en association aux échanges plasmatiques/immunoadsorption.

- Chez l'adulte : le rituximab est à privilégier chez le patient réfractaire (2<sup>ème</sup> rechute/intolérance).

#### Pertinence scientifique :

HAS

Etude RIM (Aggarwal et al. 2014) : dans cet essai randomisé contre placebo évaluant le rituximab dans les myosites réfractaires (polymyosite et dermatomyosite de l'adulte, dermatomyosite juvénile), plus de 80% des patients sous rituximab étaient en rémission à 6 mois. La présence d'anticorps anti-Mi2 est l'un des marqueurs prédictifs d'une meilleure réponse au traitement. Les patients ayant une dermatomyosite juvénile étaient meilleurs répondeurs que les patients adultes.

 Neuropathies démyélinisantes périphériques associées à une para-protéine de type IgM anti-MAG.

SITUATION CLINIQUE HORS REFERENTIEL
Pertinence scientifique :

■ RBU AFSSAPS 15/02/2008

▶ Revue Cochrane 2016 (Lunn and Nobile-Orazio 2016) : méta-analyse incluant 2 essais ayant évalué l'efficacité et la tolérance de rituximab dans cette indication (n = 80). Un bénéfice a été observé sur l'amélioration de l'échelle d'handicap (INCAT) (RR = 3,51%; IC95% [1,30; 9,45]; n = 73) et de l'impression générale des participants (RR = 1,86; IC95% [1,27; 2,71]; n = 70). Effets indésirable peu fréquent et mineurs. Des essais cliniques portant sur une durée suffisante (12 mois) et suivant une méthodologie correcte (nombre de patients, randomisation, échelle de mesure...) sont encore nécessaires.

# Exemple de recommandations pratiques JP - Cimzia

# (extraits)

#### MODALITES DE PRESCRIPTION

- Liste I
- Médicament à prescription initiale hospitalière annuelle.
- Prescription initiale et renouvellement réservés aux spécialistes en rhumatologie ou en médecine interne.
- Médicament disponible en ville sous le statut de médicament d'exception, inscrit sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux (à l'exception de la polyarthrite rhumatoïde en l<sup>ère</sup> ligne)<sup>1</sup>

#### POSOLOGIE ET MODALITES D'ADMINISTRATION

Initiation et contrôle par un médecin spécialiste ayant l'expérience du diagnostic et du traitement des pathologies dans lesquelles <u>Cimzia</u><sup>®</sup> est indiqué.

→ Une Carte Spéciale de Surveillance devra être remise aux patients traités.

	Posologie / voie d'administration (SC cuisse ou abdomen)	Surveillance particulière/commentaires
Adulte : Dose de charge	<b>400 mg</b> : 2 injections SC de 200 mg chacune aux semaines 0, 2 et 4.	Si approprié, poursuivre le méthotrexate en cas de polyarthrite rhumatoïde ou de rhumatisme psoriasique
Adulte : Dose d'entretien	<b>Polyarthrite rhumatoïde ou rhumatisme</b> <b>psoriasique : 200 mg</b> toutes les 2 semaines. Après confirmation de la réponse clinique*, une dose d'entretien alternative de 400 mg toutes les 4 semaines peut être envisagée.	Si approprié, poursuivre le méthotrexate pendant le traitement

MISES EN GARDE SPECIALES ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

### 🗥 À RETENIR :

- ✤ Infections graves (opportunistes, bactériennes, virales et fongiques) → rechercher une tuberculose active ou inactive chez les patients avant de débuter le traitement (tests de dépistage appropriés)
- \* Réactions aiguës liées à l'injection et réaction d'hypersensibilité systémique grave retardée
- Contre-indication chez les patients ayant des antécédents d'insuffisance cardiaque modérée à sévère (NYHA, classes III/IV) et risque potentiel d'aggravation d'une insuffisance cardiaque congestive

Précautions d'emploi	d'emploi Conduite à tenir Remarques particulières	
	Surveillance étroite pendant et jusqu'à 5 mois après l'arrêt du	<ul> <li>Elimination pouvant durer jusqu'à 5 mois</li> <li>Détection signes et symptômes d'infections dont tuberculose</li> </ul>
Infections	<ul> <li>Traitement</li> <li>→Ne pas initier le traitement si infections évolutives</li> <li>→Interrompre le traitement si apparition d'une infection grave</li> </ul>	Attendre le contrôle de l'infection avant de débuter le traitement

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES Source EPAR et ANSM/thésaurus des interactions médicamenteuses (09/2016)

+ VACCINS VIVANTS ATTENUES (fièvre jaune, rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, zona, tuberculose/BCG, rotavirus, grippe)

- Adulte traité : Risque de maladie vaccinale généralisée, éventuellement mortelle → CONTRE-INDICATION pendant le traitement et pendant les 3 mois suivant l'arrêt du traitement
- Enfants exposés in utéro : NON RECOMMANDEE pendant les 5 mois suivant la dernière injection de la mère durant la grossesse.

#### + ABATACEPT (Orencia<sup>®</sup>), CANAKINUMAB (Ilaris<sup>®</sup>)

Majoration de l'immunodépression (augmentation possible du risque d'infections) ASSOCIATION DECONSEILLE

#### + ANAKINRA (Kineret<sup>®</sup>),

Risque accru d'infections graves et de neutropénie ASSOCIATION DECONSEILLE

#### FERTILITE - GROSSESSE et ALLAITEMENT Sources EPAR et CRAT

Données disponibles sur le CRAT : http://lecrat.fr/articleSearchSaisie.php?recherche=CIMZIA

	Conduite à tenir	Niveau de preuve	
Femmes en âge de procréer	Contraception efficace pendant le traitement et poursuivie au moins 5 mois après la dernière administration		
procreer		Choz la fomma oncointe : obsence	
Grossesse	A EVITER Si le recours au certolizumab est indispensable, dans la mesure du possible, programmer une dernière administration au début du 3 <sup>ème</sup> trimestre en raison de sa longue demi-vie d'élimination (CRAT).	Chez l'animal : aucun signe évocateur d'une altération de la fertilité ou d'une <u>fectotoxicité</u> mais données insuffisantes au regard d'une toxicité sur la reproduction humaine	
Enfants exposés in utéro au certolizumab	Administration de vaccins vivants non recommandée pendant au minimum 5 mois après la dernière dose administrée à la mère pendant sa grossesse (EPAR) Les enfants de mères traitées par certolizumab doivent être considérés comme immunodéprimés pendant les 6 mois qui suivent la dernière injection maternelle, vie foctale comprise. (CRAT)	Etudes précliniques : risque faible ou négligeable de transfert placentaire d'un homologue Eab- fragment du certolizumab pegol. Données cliniques limitées : faible taux de certolizumab pegol retrouvé dans le plasma d'un enfant né d'une femme traitée → risque accru d'infections.	
Allaitement	Données insuffisantes → risque non exclu (RCP) Utilisation possible (CRAT)	Données CRAT : - Le certolizumab, n'a été détecté dans aucun des dosages dans le lait effectués chez 6 patientes. - Pas d'augmentation de l'incidence des infections durant les 12 premiers mois de vie (données préliminaires de suivi d'environ 500 enfants de mères traitées par adalimumab, infliximab ou certolizumab). - Le certolizumab est probablement détruit dans le tube digestif (du fait de sa structure polypeptidique).	
Fertilité	Chez animal (rongeurs) : diminution du nombre de spermatozoïdes observée sans effet apparent sur la fertilité Chez homme : aucun effet observé sur la qualité du sperme (étude chez 20 volontaires sains suivi 14 semaines dose unique de 400 mg)		
### Exemple de veille JP – Opdivo (extraits)



12/2016 :

- Agrément aux collectivités et inscription sur la liste en sus des GHS dans les indications suivantes :
  - Mélanome avancé (non résécable ou métastatique) en monothérapie, chez l'adulte
    CBNPC de type épidermoïde localement avancé ou métastatique. ≥ L2
  - Carcinome rénal à <u>cellules claires ou comportant un contingent de cellules</u> claires chez l'adulte, en monothérapie, après échec d'un traitement par anti-VEGF.
- Publication du prix : 1347,34 € TTC pour la forme 100mg/10ml et 538,94 € TTC pour la forme 40mg/4ml.
- 01/2017 : Avis HAS-CT dans le CBNPC non épidermoïde localement avancé ou métastatique après une chimiothérapie antérieure / SMR important <u>uniquement</u> chez les patients en bon état général (ECOG 0 ou 1), ASMR IV par rapport au <u>docétaxel</u>.
- 03/2017: Agrément aux collectivités et inscription sur la liste en sus de l'indication dans le « CBNPC non épidermoïde localement avancé ou métastatique après une chimitothérapie antérieure », uniquement chez les patients en bon état général (ECOG 0 ou 1).
- 03/2017 : EMA-MAJ EPAR/ risque de néctolyze épidermique toxique (NET), de syndrome de Stevens-Johnson (SJS) et de mystotzicité (myosite, myocardite et rhabdomyolyse). Un arrêt définitif du traitement est recommandé en cas de NET, SJS ou myocardite de grade 3.

Collège HAS/ <u>Avis sur l'efficience</u> de la prise en charge par l'assurance maladie de la spécialité <u>Opdivo<sup>®</sup></u> dans le traitement du mélanome avancé.

04/2017 : Baisse de prix / Opdiyo<sup>2</sup> 100mg/10 ml : 1347,34 → 1169,05 € TTC/UCD Opdiyo<sup>2</sup> 40mg/4 ml : 538,94 → 467,62 € TTC/UCD

> Avis HAS-CT dans le lymphome de Hodgkin / SMR important, ASMR V. La CT souhaite que la mise en place du traitement par <u>nivolumab</u> soit décidée en RCP.

- 04/2017: Extension d'AMM dans le traitement en monothérapie chez l'adulte du «cancer épidermoïde de la tête et du cou en progression pendant ou après une chimiothérapie à base de sels de platine »
- 05/2017 : Revue Cochrane sur les immunothérapies dans le cancer rénal métastatique : chez les patients prétraités, le nivolumab réduit la mortalité, l'incidence des effets indésirables de grade ≥ 3 et améliore la qualité de vie (niveau de preuve modéré)

Avis HAS-CT dans le mélanome avancé de l'adulte en association à l'ipilimumab / SMR important, ASMR V uniquement en l<sup>ire</sup> ligne chez les patients ECOG 0 ou 1, B-RAF-, ne présentant pas de métastase cérébrale active et avec une administration dans des centres disposant d'une réanimation médicale polyvalente ou équivalent. SMR insuffisant dans les autres cas.

06/2017: Extension d'AMM dans le traitement en monothérapie du carcinome urothélial localement avancé non résécable ou métastatique chez l'adulte, après échec d'une chimiothérapie à base de sels de platine

MAJ EPAR / Risque d'encéphalite (EI rare à peu fréquent)

Page 2 sur 3



10/2017 : MAJ EPAR / Risque de syndrome de Vogt-Kovanagi-Harada (fréquence indéterminée)

11/2017 : MAJ EPAR / MAJ des données de survie à 36 mois dans le mélanome avancé (Etude CheckMate 067).

> Agrément aux collectivités dans le lymphome de Hodgkin classique en rechute ou réfractaire chez l'adulte après une greffe de cellules souches autologue et un traitement par brentuximab vedotin.

> > Page 3 sur 3

## Recherche de documents dans la « JP » (1)



110

## Recherche de documents dans la rubrique « JP » (2)



## Recherche de documents dans la rubrique « JP » (3)

Kevenir à la liste des médicaments

Dernière mise à jour le 4 décembre 2017



### **ENTYVIO**

Vedolizumab DCI

Statut réglementaire : AMM Modalité de prise en charge : Multiple (selon l'indication) Rétrocession : Non Orphelin : Non RTU : Non

Une note d'information DGS/DSS/DGOS du 4 octobre 2017 prolonge, dans la limite de l'enveloppe prévue dans l'instruction du 5 mai 2017, le financement dérogatoire de la spécialité Entyvio® dans le traitement de la « maladie de Crohn active, modérée à sévère, de l'adulte si réponse insuffisante, perte de réponse ou intolérance aux corticoïdes, immunosuppresseurs <u>et</u> anti- TNFα » chez les patients pour les poursuites de traitement initiés avant le 11/01/2017.

#### 

112





Enquête « Juste Prescription » : donnez votre avis en 5 minutes

TZA

Radiations d'indications/spécialités de la liste en sus à compter du 01/03/2018



Documents et outils CAQES !



Pharmacie clinique en établissement de santé : Deuxième appel à projets DGOS !



Financement à l'indication : nouvelles modalités de recueil et de transmission des données en 2018



Suivi et gestion des effets indésirables des taxanes: Avis d'experts INCA

#### **Juste Prescription**

Informations sur le bon usage des médicaments et dispositifs médicaux implantables. Retrouvez ci-dessous les dernières mises à jour.

ENTYVIO Vedolizumab Médicament princeps mis à jour le 04/12/2017

VORICONAZOLE génériques (voie IV) Voriconazole Médicament générique mis à jour le 01/12/2017

REMSIMA Infliximab Médicament biosimilaire mis à jour le 01/12/2017

INFLECTRA Infliximab Médicament biosimilaire mis à jour le 01/12/2017

FLIXABI Infliximab Médicament biosimilaire mis à jour le 01/12/2017

> Voir tous les médicaments > Voir tous les DMI >

Merci de participer à l'enquête JP pour nous aider à améliorer le périmètre et le contenu de la base JP !



# Merci de votre attention !

# www.omedit-idf.fr

Contact OMEDIT : <u>secretariat.omedit-idf.sap@aphp.fr</u>

Tel secrétariat : 01.40.27.50.01

**Newsletter :** Pour s'inscrire, adresser un mail à : secretariat.omedit-idf.sap@aphp.fr

